



de la Mayenne

CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier.
Nathalie Houdayer.

Vendredi 22 février 2019

N° 817



Élections

Voter n'est pas si simple !

Un [arrêté du 16 novembre 2018](#), publié au *Journal officiel* du 21 novembre 2018, serait passé quasiment inaperçu, mais il commence à susciter des réactions à l'approche des élections européennes (26 mai 2019). Cet arrêté modifie la liste des pièces d'identité qu'il est possible de fournir pour pouvoir voter dans les communes de 1 000 habitants ou plus.

Comme le remarque *Maire info* du 31 janvier 2019, un électeur ne peut plus présenter un passeport ou une carte nationale d'identité périmés depuis plus de cinq ans. En outre, un permis de conduire papier (rose) n'est plus recevable ; ce doit être un permis de conduire « *sécurisé et conforme au format "Union européenne"* ». La carte de famille nombreuse (SNCF) ne peut plus être utilisée, ni la carte du combattant sans photo. Par contre, est accepté la carte Vitale avec photo ou le permis de chasser avec photo, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage...

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) posent la question des conséquences de cette obligation sur la participation des électeurs aux futures élections lorsque ceux-ci, souvent âgés, ne disposent que de titres périmés (carte nationale d'identité périmée depuis plus de cinq ans) ou anciens (permis de conduire papier ou carte du combattant sans photographie). Ils considèrent que « *leur possibilité de voter aux opérations électorales futures est remise en cause alors que ces catégories d'électeurs sont une population qui participe activement aux différentes séquences électorales* ».



Collectivités territoriales

Portrait-robot des maires et conseillers municipaux

Maire info, dans son édition du 14 janvier 2019, exploite des données que les services de l'État ont mis en ligne concernant les maires et conseillers municipaux en 2018 ⁽¹⁾.

Si 40 maires sont à la tête de communes de plus de 100 000 habitants, ils sont 25 153 maires (72 %) à être élus d'une commune de moins de 1 000 habitants. Plus de 3 200 sont même maires d'une commune de moins de 100 habitants.

En moyenne, les maires sont âgés de 62 ans, toutes communes confondues (55,2 ans pour les conseillers municipaux qui sont donc plus jeunes). Les femmes maires sont en moyenne deux ans plus jeunes que les hommes (60,2 ans contre 62,6 ans)... Plus les communes sont grandes, plus leurs maires sont jeunes. Dans les plus petites communes, l'âge moyen des maires est supérieur à 62 ans. C'est dans la strate de 30 000 à 50 000 habitants que les maires sont les plus jeunes (57,4 ans en moyenne).

Quelque 510 maires ont plus de 80 ans. Le doyen (en Gironde) à 96 ans ; à l'inverse, le benjamin (en Moselle) n'a que 24 ans. La plus jeune femme maire (dans la Nièvre) est une étudiante de 27 ans. Au total, seuls trente-six maires ont 30 ans ou moins.



(1) – Franck Lemarc, « [Exclusif : la carte d'identité des maires en 2018](#) », *Maire info* du 14 janvier 2019 (3 pages).

« La parité ne progresse guère », remarque *Maire info*. Il n'y avait en 2018 que 5 899 femmes maires, soit 16,8 % du total. Les taux sont stables quelle que soit la strate démographique de la commune.

La profession la plus fréquente chez les maires est celle d'agriculteur (4 778, soit 13,6 % du total, voire 20,2 % si l'on y ajoute les retraités agricoles).

Nous avons vu que les conseillers municipaux sont plus jeunes que les maires. Leur âge s'étend de 18 à 99 ans. Les femmes élues sont plus jeunes que les hommes (53,8 ans, contre 56,2 ans). *Maire info* souligne que la situation de la parité est moins mauvaise au niveau des conseillers municipaux que pour ce qui est des maires : il y a 40 % de conseillères municipales, pour 60 % d'hommes.



Travail social

Formation d'éducateur spécialisé en 2017 : la deuxième formation la plus suivie, après celle d'accompagnant éducatif et social

Dans le n° 1104 d'*Études et Résultats* (février 2019), la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) présente les résultats de l'enquête menée auprès des centres de formation aux professions sociales ⁽¹⁾.

Ainsi, en 2017, 13 900 élèves sont inscrits dans l'un des 85 établissements dispensant une formation d'éducateur spécialisé, dont 4 300 en première année. La formation d'éducateur spécialisé, qui se déroule en trois ans, précise l'auteur, est la deuxième la plus suivie des formations du travail social, après celle d'accompagnant éducatif et social (AES) – le nombre d'inscrits pour cette formation est, en 2017, de 11 220 dans 278 centres de formation.

Malgré le chiffre important d'inscrits, le nombre d'éducateurs spécialisés diplômés est en baisse depuis 2012. Pour Leslie Yankan, la baisse de cet effectif est, pour partie, due au recul, à partir de 2009, du nombre d'inscrits en première année (uniquement 4 270 en 2017).

A contrario, la formation de moniteur-éducateur (deux ans d'études seulement) attire de plus en plus d'étudiants. Cette formation est, d'une part, sans condition de diplôme préalable et elle peut, d'autre part, constituer une passerelle vers le métier d'éducateur spécialisé (allègement de la

formation en cas d'exercice du métier durant au moins deux ans).

Les inscrits en première année sont plus jeunes : 23 ans en moyenne, contre 31 ans pour l'ensemble des formations sociales. L'auteur explique cette moyenne d'âge par le fait que la formation est le plus souvent suivie dans le cadre d'une poursuite d'études depuis le secondaire ou le supérieur ; et donc, plus rarement dans le cadre d'une reconversion professionnelle, comme cela peut être le cas pour les autres formations sociales.

Depuis 1998, le nombre d'établissements formant au métier d'éducateur spécialisé a augmenté de 67 % en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Leur répartition dans le territoire est toutefois inégale. En effet, près de la moitié de l'offre de formations se concentre en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, 47 % des élèves sont contraints de suivre la formation dans un département différent de celui où ils résident.



La pensée hebdomadaire

« Si certains n'ont pas les moyens d'acquérir un ordinateur ou un smartphone, d'autres sont équipés mais ne savent pas s'en servir. Des travaux récents montrent que derrière le fait d'utiliser un objet connecté ou connectable se cachent des pratiques différentes et que beaucoup de personnes se sentent plus ou moins mal à l'aise face au numérique. Il ne suffit pas d'avoir une connexion, voire de se rendre dans des espaces numériques pour se sentir en familiarité avec ces outils. S'il semble facile à la plupart d'entre nous d'envoyer et de recevoir des mails, de faire des achats sur l'e-commerce, de se servir des réseaux sociaux, de contacter les administrations, de chercher un emploi ou une formation, de s'informer, etc., cela paraît difficile ou impossible à d'autres, dont il serait temps de se préoccuper. La liste peut être longue des limites à l'usage du numérique, et la déconnexion subie est une forme préoccupante d'injustice sociale, notamment dans le rapport aux administrations et l'accès à l'emploi. »

Jean-Marie Besse, professeur émérite de psychologie et ancien directeur de l'Institut de psychologie à l'université Lumière-Lyon-II, « Le malaise face au numérique traverse les catégories sociales et les classes d'âge » (propos recueillis par Marc-Olivier Bherer et Luc Cédelle), *Le Monde* du 10 août 2018.

(1) – Leslie Yankan (Drees), « 13 900 étudiants en formation d'éducateur spécialisé en 2017 », *Études & Résultats* n° 1104 de février 2019 (4 p.).